

Liste des instances consultatives régionales et départementales ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable

DREAL Corse/Pôle développement durable

Le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixe la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable. Ces instances sont soit généralistes, soit spécialisées.

Au niveau régional, ces instances sont les suivantes :

- 1) Instances consultatives à vocation généraliste
 - le Conseil Économique Social et Culturel de Corse (CESCC)
- 2) Instances consultatives à vocation spécialisée
 - le comité de bassin
 - le conseil des sites de Corse
 - la commission agri-environnementale de Corse (CAC)
 - la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
 - le comité territorial de la biodiversité (CTB)
 - la commission territoriale d'orientation de l'agriculture (CTOA)
 - la commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF)

Au niveau départemental, ces instances – uniquement à vocations spécialisées – sont les suivantes :

- les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- les commissions départementales d'aménagement foncier (CDAF)
- les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)